PRÉFET
DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGROÉCOLOGIE

Lancement d'un appel à projets concernant les Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)

Date : 18 juillet 2025

Les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) sont des collectifs d'agriculteurs et, le cas échéant, d'autres partenaires, qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Tout collectif doté d'une personnalité morale dans lequel des agriculteurs locaux détiennent ensemble la majorité des voix au sein des instances de décision peut être reconnu par l'Etat en tant que GIEE au titre de son projet. La démarche doit venir des agriculteurs de Mayotte eux-mêmes, en associant plusieurs exploitations sur un territoire cohérent favorisant les synergies. L'évolution envisagée devra contribuer à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles tout en utilisant et préservant les écosystèmes sur lesquels s'appuie l'activité agricole.

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte lance **un appel à projets qui porte sur trois volets** :

- **Volet 1 – Appui à l'émergence de GIEE** : ce volet s'adresse aux collectifs d'agriculteurs souhaitant faire financer l'élaboration d'un projet sur 12 mois maximum et d'une demande de reconnaissance en tant que GIEE.
- **Volet 2 – Reconnaissance de GIEE** : ce volet s'adresse aux collectifs souhaitant s'engager dans un projet pluriannuel de consolidation de pratiques agroécologiques et obtenir l'agrément GIEE.
- **Volet 3 – Appui à l"animation de GIEE** : ce volet s'adresse aux GIEE souhaitant se faire financer l'animation de leur plan d'action, sur 3 ans maximum.

Les projets proposés devront obligatoirement viser la performance économique, environnemental et sociale. D'autres critères pourront être pris en compte pour sélectionner les projets tels que la pertinence technique des actions, la plus-value de l'action collective, le caractère innovant du projet, la qualité du partenariat ou la durée et pérennité du projet. **Cet appel à projets sera clôturé le 31 août 2025 à minuit.**

Les documents relatifs à cet appel à projets et les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être consultés sur le site internet de la DAAF de Mayotte à l'adresse suivante https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/aap-lancement-des-aap-giee-a-mayotte-r23.html
ou par courriel à l'adresse suivante : sea.daaf976@agriculture.gouv.fr

Contacts presse

Service de presse de la DAAF
Tél : 02 69 61 89 37
communication.daaf976@agriculture.gouv.fr

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture & de la Forêt
BP 103 rue Mariazé – 97600 MAMOUDZOU
02 69 61 12 13 – Fax : 02 69 61 10
daaf976@agriculture.gouv
http://daaf.mayotte.agriculture.go